ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/RUS/3

11 juin 2014

(14-3357)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DES ARTICLES 1:4 A)[1] ET/OU 8:2 B)[2] DE L'ACCORD

FÉDÉRATION DE RUSSIE

La notification ci-après, datée du 6 juin 2014, est distribuée à la demande de la délégation de la Fédération de Russie.

_____

La Fédération de Russie fait savoir que le texte de l'Accord sur les mesures de réglementation non tarifaires communes envers les pays tiers du 25 janvier 2008, de l'Accord relatif aux licences dans le domaine du commerce extérieur des marchandises du 25 janvier 2008 et de l'Accord sur la procédure d'adoption et de mise en œuvre de mesures relatives au commerce des marchandises avec des pays tiers sur le territoire douanier commun du 9 juin 2009, mentionnés dans la notification G/LIC/N/1/RUS/1, peut être consulté par les Membres au Secrétariat.[3]

_____

[1] "[...] Ces données seront publiées, chaque fois que cela sera possible dans la pratique, 21 jours avant la date où la prescription prendra effet et en aucun cas après cette date. Toute exception ou dérogation aux règles relatives aux procédures de licences ou aux listes des produits soumis à licence, ou toute modification de ces règles ou de ces listes, sera également publiée de la même manière et dans les mêmes délais que ceux qui sont spécifiés ci-dessus." Voir l'article 1:4 a) de l'Accord.

[2] "Chaque Membre informera le Comité de toute modification apportée à ses lois et règlements en rapport avec les dispositions du présent accord, ainsi qu'à l'administration de ces lois et réglementations."

[3] En anglais seulement.